

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 AVRIL 2026

* * *

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie des Bréviaires.

Présents : M Thierry ELBHAR - M Aurélien CUVILLIER - M Jean-François BAUDIN –
M Jean-Pierre BELLENGIER - Mme Aude MALFOY - M Jérôme HAMON - M Jean-François PAOLI –
Mme Célia SCHAFFNER - Mme Géraldine ROTTNER - M Matthieu ROBILLARD

Absents excusés : Mme Marion JUGUET a donné pouvoir à M Jérôme HAMON
Mme Isabelle BUSSERET a donné pouvoir à M Aurélien CUVILLIER
Mme Lénia PIREs a donné pouvoir à M Jean-Pierre BELLENGIER
Mme Alexia BRAILLON a donné pouvoir à M Thierry ELBHAR

Absente : Mme Leslie JEUDY LE FRIEC

Secrétaire de séance : M Jean-François BAUDIN

I - Approbation du compte rendu du 09.04.2026

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

II - VOTE DES TAUX 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Monsieur le Maire,

- Propose aux membres du conseil municipal de ne pas changer les taux pour 2026,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE

- DECIDE de voter les taux d'imposition 2026 comme suit :

TAXE D'HABITATION : 10,83 %

TAXE FONCIERE (bâti) : 23,50 % (dont 11.58 % ex part départementale pour information)

TAXE FONCIERE (non bâti) : 48 %

III - Convention pour la vérification des appareils publics de lutte contre l'incendie situés sur le domaine public de la collectivité

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de la société VEOLIA relative à la vérification des appareils publics de lutte contre l'incendie,

Considérant que les appareils publics de lutte contre l'incendie doivent être opérationnels à tout moment afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée et signée par Monsieur Jacques Formenty, Maire en exercice au moment du renouvellement (15.01.2026).

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité

- D'approuver la convention signée par l'ancien Maire en exercice, au moment du renouvellement.

Personne ne prenant plus la parole la séance est levée à 19h07

Le Maire,
Thierry ELBHAR



Le secrétaire,
Jean-François BAUDIN

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Jean-François Baudin mentioned in the text.